

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le 30 septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2022

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Thierry VERDIER, 1^{er} Adjoint ; Stéphanie GRANET, 2^{ème} Adjointe ; Pascal FEYT, 3^{ème} Adjoint ; Guylaine LAPORTE ; Robert BAISSAC ; Martine RIOUX ; Karine DUCHER ; Jean-Paul RENARD ; Jaufré LÉPINETTE ; Marc GODFRIN ; Dominique DUBRAY.

Excusés : Francis BOUDET ; Sylvie BAISSAT.

Pouvoirs : Francis BOUDET à Thierry VERDIER ; Sylvie BAISSAT à Guylaine LAPORTE

Madame Stéphanie GRANET a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- DETR 2023
- Modification statuts Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire
- Taxe d'aménagement
- Convention ENEDIS
- Avis sur le Schéma Départemental de l'Accueil et l'Habitat des gens du voyage
- Assurances
- Frais de mission
- Questions diverses

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2022

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 29 juillet 2022 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 26 septembre 2022.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 14

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 29 juillet 2022.

2 - ADHÉSION A L'AGENCE D'INGENIERIE DES TERRITOIRES DE HAUTE-LOIRE – ADOPTION DES STATUTS MODIFIÉS

Par délibération du 29 avril 2022, n° Avril2022-029, notre collectivité a décidé d'adhérer à L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, nouvel établissement public administratif dont la mission sera d'apporter, aux collectivités territoriales, aux EPCI et aux syndicats mixtes du département de la Haute-Loire adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier.

Cette délibération a notamment porté sur l'adoption des projets de statuts qui seront soumis à l'examen et au vote de l'Assemblée générale constitutive de l'établissement, programmée le 10 octobre prochain.

Dans cette perspective, les services du Département nous ont informés avoir apporté quelques correctifs et amendements qui vous sont ici résumés :

- Les articles 1, 5, 6, 10, 13 et 23 des statuts ont été modifiés afin d'élargir le périmètre des membres de l'Agence aux syndicats mixtes fermés. Les services de la Préfecture ont en effet confirmé cette possibilité ;
- L'article 19 des statuts a été complété afin de rappeler que l'accord donné à une demande d'adhésion d'une collectivité relève de la compétence du Président de l'établissement afin de garantir réactivité et souplesse au fonctionnement de l'Agence (omission dans la version initiale)
- L'article 13 des statuts a été modifié afin d'élargir le périmètre des membres de droit des organismes partenaires au Centre de Gestion de la Haute-Loire, partenaire d'InGé43 depuis son lancement en 2017 ;
- Enfin, l'article 13 a été modifié afin d'augmenter le nombre de représentants au sein du collège départemental et du collège territorial. Ce nombre a été porté à 11 titulaires pour chaque collège afin de garantir une représentation des 11 EPCI du territoire départemental. Cette modification induit quelques correctifs aux règles de quorum, correctifs apportés aux articles 11 et 12 des statuts.

Dans la perspective de l'Assemblée générale constitutive de l'établissement public administratif qui portera les missions de l'Agence, je vous invite à valider les projets de statuts modifiés tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les projets de statuts de L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire joints en annexe au présent rapport. Cette délibération vient se substituer à la délibération du 29 avril 2022 pour la partie se rapportant à l'adoption des statuts.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

3 - CONVENTION DE SERVITUDES PARCELLE CADASTREE ZS 60 LA PIREYRE

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de RICOM Clermont-Ferrand, mandaté par ENEDIS un courrier concernant une convention de servitudes (ci-jointe) pour occuper un terrain cadastré section ZS 60 situé LA PIREYRE – Section du CHAUSSE pour y installer trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 75 mètres ainsi que ses accessoires.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention de servitude pour occuper un terrain cadastré section ZS 60 situé LA PIREYRE – Section du CHAUSSE pour y installer trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 75 mètres ainsi que ses accessoires.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

4 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE HAUTE-LOIRE 2022-2027

Monsieur le Maire indique que la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2022-2027 (SDAHGDV) lancée le 10 février 2021 est en phase d'achèvement. En application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, l'avis des conseils municipaux des communes doit être recueilli avant son approbation par le Conseil Départemental et l'Etat. Cet avis doit être transmis avant le 17 octobre.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, donne :

- Un AVIS FAVORABLE sur le projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2022-2027.

5 - ASSURANCES COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par GROUPAMA qui souhaitait faire une proposition pour les assurances communales. Il a été demandé à AXA de revoir le contrat d'assurances multirisques de la Commune et aussi faire une proposition pour un contrat mission des élus.

Les offres sont les suivantes :

	Multirisques	Mission des élus
GROUPAMA	19 512.09 €	377.98 €
AXA	18 543.90 €	250 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- retient les deux offres d'AXA ASSURANCES, Agence Olivier BOMPARD 15 500 MASSIAC pour un montant de 18 543.90 € pour l'assurance multirisques Commune et 250 € pour l'assurance Mission des élus.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe les contrats et toutes pièces relatives à cette affaire.

6 - REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT, CARBURANT ET PEAGES A MONSIEUR JEAN-PAUL RENARD, CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Jean-Paul RENARD n'a pas pris part à cette délibération.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Jean-Paul RENARD, conseiller municipal s'est rendu à Châteauroux (36) à l'assemblée générale Cluny-UNESCO qui avait lieu le 1^{er} juillet 2022. Il rappelle qu'une somme a été prévue au budget communal et que Monsieur Jean-Paul RENARD pourrait bénéficier du remboursement de ses frais soit la somme totale de 195.68 € (factures jointes).

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour le remboursement des frais d'hébergement, carburant et péages pour un montant total de 195.68 € à Monsieur Jean-Paul RENARD qui s'est rendu à l'assemblée générale Cluny-UNESCO le 1^{er} juillet 2022 à Châteauroux (36).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce remboursement.

7 - VENTE CAR RENAULT IMMATRICULE CM 441 FN A LA SAS LIONS DE LA ROUTE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 29 JUILLET 2022 n°29Juillet-057

Lors de la séance en date du 26 novembre 2021 et suite à la dissolution du budget annexe de la Régie des Transports de Blesle au 31 décembre 2021, la décision de céder le car Renault Master immatriculé CM 411 FN avant été prise et tous pouvoirs avaient été donnés au Maire de le vendre au meilleur prix.

Une offre de rachat de 10 000 € est parvenue à la Mairie qui est conforme à la valeur estimée de ce véhicule.

Après exposé de cette offre et après délibération, le conseil municipal, décide de donner :

- son accord pour vendre le car Renault Master immatriculé CM 411 FN à la SAS LIONS DE LA ROUTE 42 rue du 14 juillet 62800 LIEVIN au prix à 10 000 €.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Thierry VERDIER, Adjoint au Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

8- QUESTIONS DIVERSES

- Un devis de 7 003 € est accepté pour le local chasse
- Un devis de 1 255 € HT est accepté pour la mise aux normes de l'installation électrique au clocher Saint-Martin
- Pascal Feyt est désigné Correspond Incendie et Secours
- Deux subventions de 11 456 € et de 9 396 € ont été allouées pour la restauration du christ roman et la vierge en majesté. Des demandes d'aides complémentaires seront demandées à la Région AURA et au Département de Haute-Loire.
- Information est faite au sujet :
 - de la borne de recharge de véhicules électriques place Saint-Pierre
 - de Camping-car Park
 - arbre Pont de Matalou
 - prix à revoir pour les locations de salles
 - visite du jury Village Fleuri
 - compteur électrique marché
 - orgue de l'église

**PROCES-VERBAL ARRÊTÉ ET APPROUVÉ à l'unanimité
par les membres du Conseil municipal lors de la réunion du 28 OCTOBRE 2022.**